

## Les Transports ouvrent les vannes

Le gouvernement déroge à sa politique du 2 pour 1 et embauche massivement

Corbeil, Michel

La politique visant à ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux qui partent à la retraite souffre d'une spectaculaire exception. Le ministère des Transports s'est lancé dans l'embauche de 150 ingénieurs et techniciens et d'autant d'ouvriers.

L'information apparaît dans une note signée, en avril, par le sous-ministre aux Transports, Denys Jean. Le haut fonctionnaire précise que le Conseil du trésor, où M. Jean poursuivra sa carrière à compter du mois d'août, a accepté "la levée de l'application de la règle du 2 pour 1".

Le cabinet de la présidente du Conseil du trésor Monique Gagnon-Tremblay confirme avoir autorisé les Transports à déroger à la politique pour remplacer les retraités. Cette orientation "demeure importante pour le Trésor", a tenu à préciser Geneviève Villemure-Denis, l'attachée de presse de la ministre. "Mais nous tenons compte des priorités gouvernementales et des besoins des ministères."

Selon elle, la ministre Gagnon-Tremblay maintient l'orientation édictée par son prédécesseur Monique Jérôme-Forget. Mais l'exception que l'actuelle présidente du Conseil du trésor a accordée contraste avec la fermeté de Mme Jérôme-Forget.

Il ne s'agit pas du seul coup de barre dans le sens contraire de ce que préconisait cette dernière. Le recours aux partenariats public-privé (les PPP) se fait de moins en moins insistant depuis le départ de Mme Jérôme-Forget. Le Secrétariat à la modernisation de l'État a disparu du Trésor.

Aux Transports, l'Agence des infrastructures que souhaitait créer Monique Jérôme-Forget pour s'occuper des routes et des ponts ne verra probablement pas le jour. Dans sa note interne, le sous-ministre Jean annonce qu'une direction générale des infrastructures sera mise sur pied, à compter d'avril 2010.

La dérogation pour renouveler les effectifs des Transports s'inscrit dans un plan de trois ans. D'ici mars 2012, l'équivalent de 577 postes à temps plein - des E.T.C., dans le jargon des fonctionnaires - sont ainsi préservés dans ce ministère et 300 autres s'ajoutent, écrit Denys Jean.

La porte-parole de la ministre Julie Boulet, titulaire du portefeuille des Transports, précise que le recrutement a déjà débuté. Pour l'année en cours, l'objectif est d'engager 70 ouvriers; 40 autres suivront en 2010-2011; 40 employés s'ajouteront l'année suivante, mentionne Jolyane Pronovost.

Pour les ingénieurs et techniciens, trois contingents de 50 personnes s'ajouteront au personnel en place chaque année. Il n'est pas possible de déterminer encore combien seront ingénieurs et combien seront techniciens.

La dérogation est octroyée à un ministère dont les budgets explosent. Le rattrapage à faire pour réparer les ponts et les routes de la province et les grands travaux lancés par le gouvernement pour contrer la récession ont gonflé les investissements sous la responsabilité des Transports.

À eux seuls, les coûts pour l'entretien et la construction sur le réseau routier sont passés de 930 millions \$ en 2004-2005 à 2,7 milliards \$ l'an passé. En 2009-2010, les budgets doivent totaliser 3,7 milliards \$.

"le gros bon sens"

Le président de l'Association des ingénieurs professionnels du gouvernement du Québec (AIPGO), Michel Gagnon, croit que "le GBS [le gros bon sens] est enfin revenu au ministère". L'augmentation du nombre de chantiers à surveiller ne pouvait aller de pair avec une diminution du nombre de fonctionnaires, qu'ils soient ingénieurs, techniciens ou ouvriers, suggère le chef syndical.

Pour Michel Gagnon, la décision du ministère se présente "comme un pas dans la bonne direction". Le recrutement constitue un élément, mais la rétention des nouveaux en est un tout autre, plaide-t-il.

"Nous avons arrêté la saignée [en termes d'effectifs], avance le président de l'AIPGQ. Il faut maintenant s'assurer d'avoir du personnel qualifié. Le problème, c'est d'attirer et de retenir des ingénieurs d'expérience", mentionne M. Gagnon. Il insiste pour faire valoir que les salaires trop bas de la fonction publique sont le principal élément qui décourage les ingénieurs de faire carrière pour l'État.